

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-22 création de poste
ASVP**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
affichée le 22 mai 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 11
mai 2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois

Le quinze

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mai

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme
GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme PAILLET, M. PAUTOT,
Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme MARCHE (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme RAFFIN
(pouvoir à Mme EDY)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame GUILMAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/12/2022,
Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique, afin d'assurer la continuité du
service,

En conséquence, M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'acter la création d'un
emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dans le grade d'adjoint technique
territorial permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Les caractéristiques du poste envisagé sont les suivantes :

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux,
- Grade : Adjoint technique territorial (ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5)
- La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 385.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents
nommés.

Thise, le 15 mai 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT